Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

Porté à Connaissance Risques

● La demande :

- Date de réception de la demande : 03/03/16 **- Date du traitement :** 03/03/16

- Service et bureau : ☐ BPADS ☐ BPT ☐ ME ☒ Interne DDTM : SATU

☐ Extérieur DDTM :

- Objet de la demande : ☐ Eolien ☐ PC ou CU - référence :

☐ PAC Communauté de communes ☒ PAC-PLU

☐ Autre

- Localisation de la demande :

☒ Commune(s) : Allonville

☐ Références cadastrales :

Objet du projet : Révision du POS et élaboration du PLU

● Informations :

Vulnérabilité face aux risques :

La commune de Allonville n'est pas concernée par un **PPR.** L'ensemble du territoire présente une **sensibilité faible à très faible pour les remontées de nappes**. La commune de Allonville est concernée par **l'aléa retrait-gonflement des argiles.** La majeure partie du territoire est en **aléa faible. Trois mouvement de terrain** et deux **cavités souterraines** ont été recensés sur la commune.

Arrêtés de catastrophes naturelles : *(extrait prim.net)*

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain	25/03/2000	26/03/2001	29/08/2001	26/09/2001

Détails :

Types de risques recensés sur la commune	☒ Inondations :	☐ Remontée de nappes ☒ Ruissellement et coulées de boues ☐ Débordement de cours d'e ☐ Submersion marine
	☒ Mouvements de terrain (cavités souterraines, recul du trait de côte...)	
	☐ Industriel :	☐ Surpression ☐ Thermique ☐ Toxique
	☐ Transport de Marchandises Dangereuses	

Zone de sismicité	◉ zone 1 ○ zone 2

Plan de Prévention des Risques	☒ Pas de PPR Aucun PPR

Atlas des Zones Inondables	☒ Aucun AZI .

Remontée de nappe : extrait du site http://www.inondationsnappes.fr

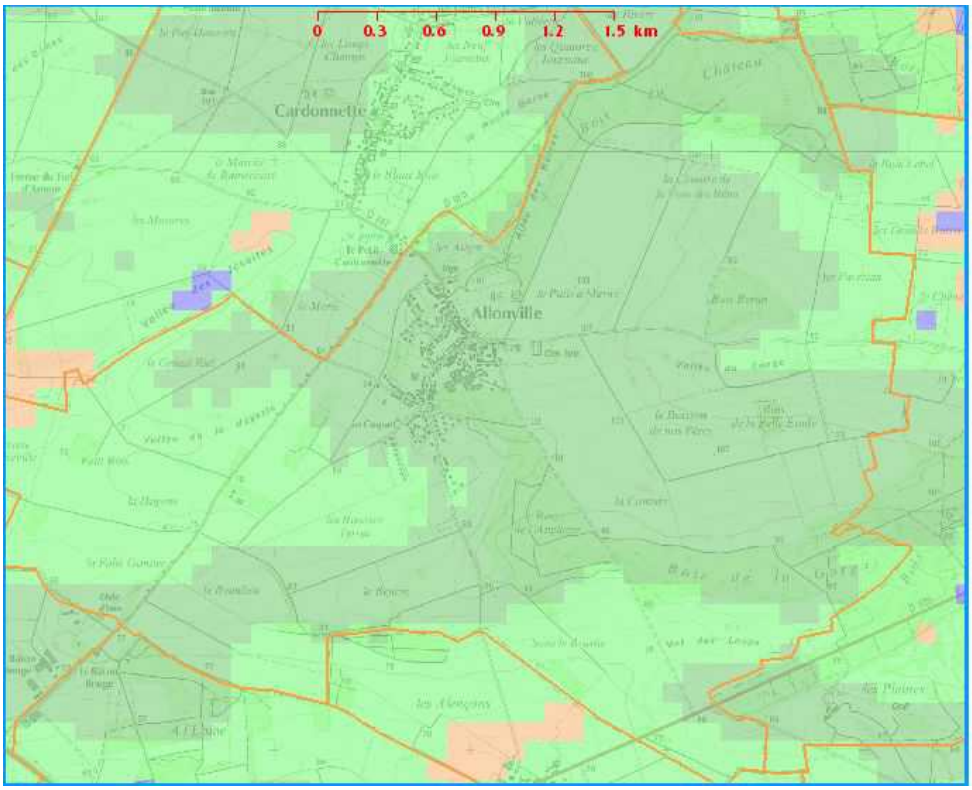

Couches et légendes de la carte

- ☑ Préfectures et sous-préfectures
- ☑ Limites de départements
- ☑ Limites de communes
- ☑ Drainage 2011
- ☐ Inondations : socle
- ☑ Inondations : sédiments 2011
- ☑ Carte IGN
- ☐ Carte géologique BRGM
- ☑ Ombrage topographique (MNT)

Légende sédiment

- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante
- Non réalisé

Commentaire :

La commune de Allonville est concernée par les remontées de nappe. La majeure du territoire présente une sensibilité faible à inexistante.

Légendes

- Argiles
  - Aléa fort
  - Aléa moyen
  - Aléa faible
  - A priori nul
- Argiles non renseignés
  - A priori nul
- Limites des communes (IGN)
  - Limite de commune

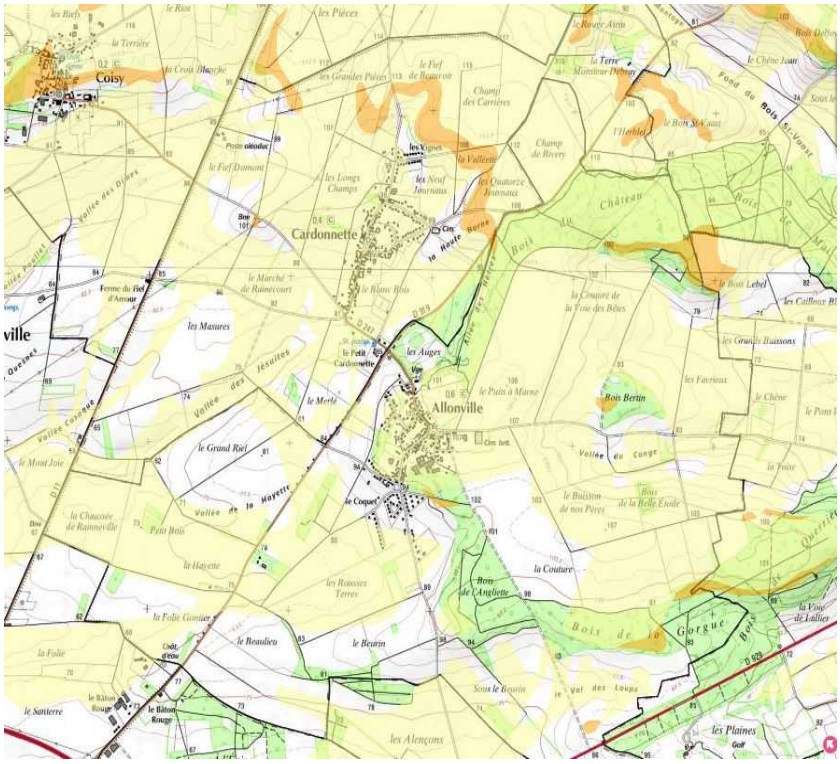

Retrait Gonflement des Argiles :

La commune de Allonville est concernée par le retrait-gonflement des argiles. La majeure partie du territoire est en aléa faible.

Cavités souterraines ☐ Aucune cavité

☒ Cavités recensées : 2 *(si oui, indiquer le nombre)*

☐ Cavités géolocalisées *(si oui, indiquer le nombre et insérer la carte)*

Mouvements de terrain : ☐ Aucun mouvement de terrain

☒ Effondrement : 2 ***(si oui, indiquer le nombre)***

☐ Glissement ***(si oui, indiquer le nombre)***

☐ Coulée : ***(si oui, indiquer le nombre)***

☐ Erosion des berges ***(si oui, indiquer le nombre)***

☒ Chute de blocs / Eboulement : 1 ***(si oui, indiquer le nombre)***

03/03/2015 - PAC-PLU de la commune de ALLONVILLE (020)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière

- **Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation .....☐**
  - **Liste des principales routes sur le territoire :..... ☒**

RD919

RD929

Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation

- **Trafic sur le territoire de la commune : ..... ☒**

RD929 TMJA : 9833 dont 8%PL

RD919 TMJA : 3323 dont 4%PL

- **Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc...) : ..... ☒**

RD929 RGC TE

*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

- **Article R110-3 du code de la route**

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande

circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.
Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

- **article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :**

« lorsqu'il est constaté qu'une foire ou un marché, même de simple approvisionnement, constitue, en raison de sa tenue sur un emplacement compris en tout ou partie dans les emprises d'une RGC (Route à Grande Circulation), une cause de trouble grave pour la circulation générale, le représentant de l'état dans le département met la commune en demeure de transférer, dans le délai d'un an à partir de cette mise en demeure, cette foire sur un autre emplacement, ou d'en limiter l'emplacement par une ligne déterminée de manière à supprimer tout empiètement sur les emprises de la route à grande circulation. Après l'expiration du délai d'un an, est de plein droit interdite toute installation ou occupation de terrain qui est faite à l'occasion de cette foire ou de ce marché et ne tient pas compte de la décision du représentant de l'état dans le département».

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances années 2010 à 2014
Sécurité publique 0080021 / 02929 Jeu 18/02/2010 19 h 05	DEP 80 Commune 20 (ALLONVILLE) ALLONVILLE (ROUTE D') (RD 0919) N°: 0 Dist: 0 (PR calculé 16+0282)	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public. Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 24 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "ALLONVILLE (ROUTE D')" tournant à gauche, heurte un autre véhicule. Véh. B (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 36 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "ALLONVILLE (ROUTE D')" , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale 0015325 / 01510 Mer 26/06/2013 13 h 00	DEP 80 Commune 20 (ALLONVILLE) RD 0919 PR calculé 19+0800 en courbe à gauche non renseigné	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule utilitaire, conduit par une femme de 19 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0919 déporté à gauche, heurte un autre véhicule. Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 34 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0919 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale 0015325 / 02004 Mar 01/07/2014 13 h 30	DEP 80 Commune 20 (ALLONVILLE) RD 0929 PR calculé 4+0840 partie rectiligne non renseigné	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 21 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0929 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule. Véh. B (1 blessé léger) : une bicyclette, conduite par une femme de 63 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0929 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé léger.

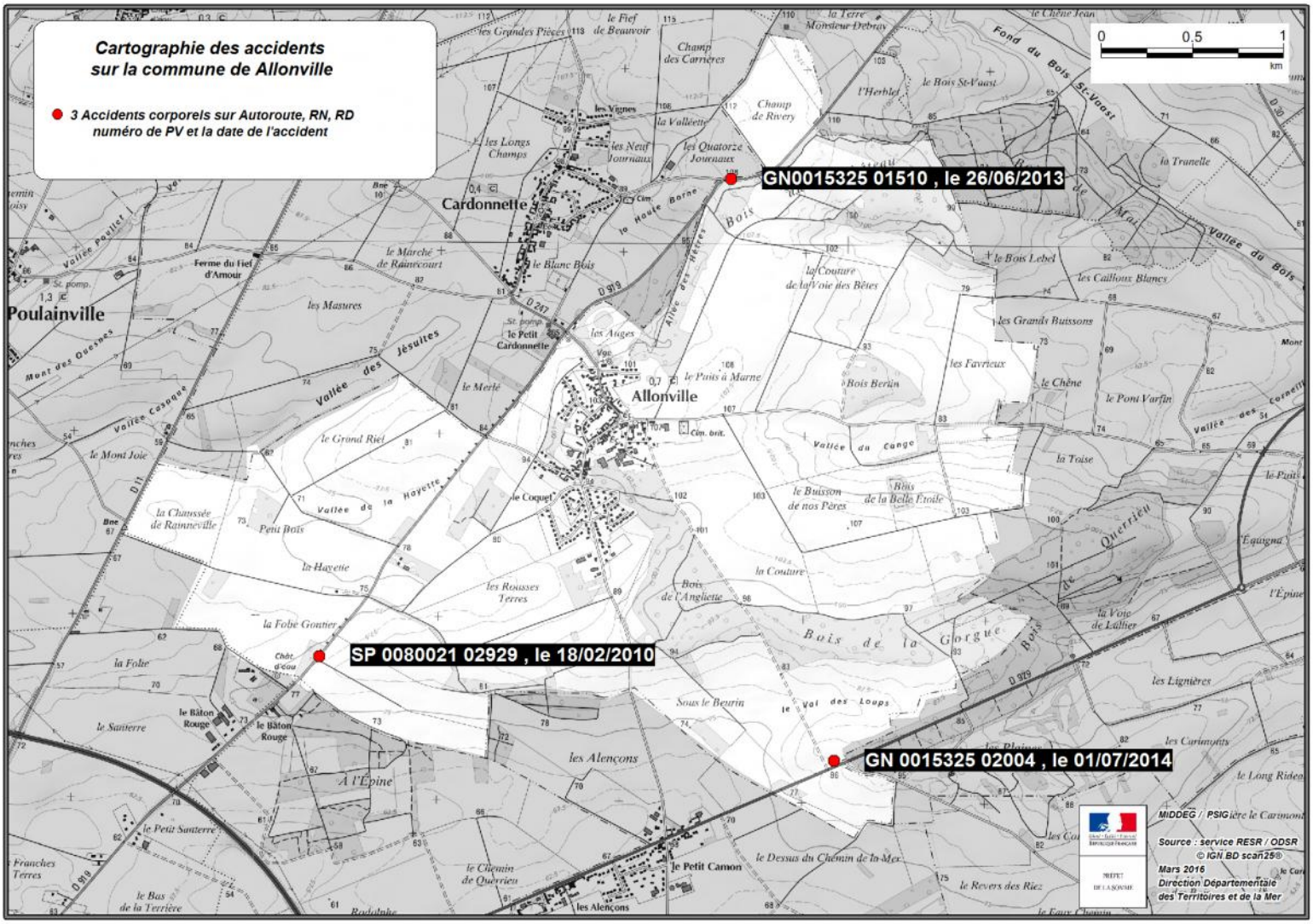
Cartographie des accidents
sur la commune de Allonville
3 Accidents corporels sur Autoroute, RN, RD
numéro de PV et la date de l'accident
GN0015325 01510 , le 26/06/2013
SP 0080021 02929 , le 18/02/2010
GN 0015325 02004 , le 01/07/2014
0
0.5
1
km
Cardonnette
Allonville
Poulainville
Bois de la Gorgue
Vallée des Jésuites
Vallée de la Hayette
Vallée du Cange
Vallée du Bois
Fond du Bois St-Vaast
Champ des Carrières
Champ de Rivery
les Longs Champs
les Neuf Journaux
les Quatorze Journaux
la Vallèette
les Vignes
le Blanc Bois
le Petit Cardonnette
les Auges
le Merlé
le Grand Riel
le Coquet
les Rousses Terres
la Couture
Bois de l'Angliette
Sous le Beurin
le Val des Loups
les Alençons
le Petit Camon
le Dessus du Chemin de la Mer
le Revers des Riez
le Chemin de Querrieu
les Lignières
les Carimonts
la Voie de Lallier
la Toise
le Pont Varfin
le Chêne
les Favrieux
Bois Bertin
le Buisson de nos Pères
Bois de la Belle Étoile
les Grands Buissons
les Cailloux Blancs
le Bois Lebel
la Tranelle
le Bois St-Vaast
l'Herblet
la Couture de la Voie des Bêtes
le Puits à Marne
le Marché de Rainecourt
Ferme du Fief d'Amour
les Masures
le Mont Joie
la Chaussée de Rainneville
Petit Bois
la Hayette
la Folie
la Folie Gontier
le Santerre
le Bâton Rouge
le Petit Santerre
le Bas de la Terrière
Franches Terres
Mont des Quesnes
Vallée Poulet
Vallée Casque
Vallée de Querrieu
Vallée des Cornelles
Équigna
l'Épine
le Long Rideau
MIDDEG / PSIG
Source : service RESR / ODSR
© IGN BD scan25®
Mars 2016
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
PREFET DE LA SOMME